



Conseil communautaire du 26 février 2026 – 9h30

PROCÈS VERBAL
 (cf. art. L 2121-15 du CGCT)

Étaient présents : MM. GARRON – PALMIERI – GÉRARDIN – AYCARD – MMES DELGADO – DRELON – EXCOFFON-JOLLY – FOUCOU – MARTINEZ – RAVINAL – SMADJA – TEOBALD – VINCENTS – XICLUNA – MM. BOUBEKER – CALONGE – CASTEL – COIQUAULT – DUPONT – HENRY – VITRANT.

Étaient absents : Mmes BELTRA – CORPORANDY-VIALON (procuration à M. Palmiéri) – FOUASSE (procuration à M. Gérardin) – MANGOT – MM. BERTI (procuration à M. Henry) – FABRE (procuration à Mme Martinez) – GENSOLLEN (procuration à M. Garron) – JAULT (procuration à Mme Drelon) – LAURERI (procuration à M. Dupont) – TOULGOAT.

Administration CCVG : MM. BEDROSSIAN – ROBERT – BROUILAUD – RAVEL. MMES CACHELEUX – FALZOÏ-MARECHAL – QUINDROIT.

PRÉAMBULE

Le président ouvre la séance en expliquant qu'une modification de l'ordre du jour est nécessaire, comme annoncé au dossier de séance joint à la convocation pour ce jour. En effet, la panne informatique nationale qui a affecté les serveurs de la DGFIP début février 2026 n'a pas permis au trésorier de procéder au contrôle automatique des CFU prévus à l'ordre du jour. Le président retire donc le point 2.1 de l'ordre du jour. Les CFU seront adoptés ultérieurement selon les règles applicables.

Cependant, les budgets primitifs portés à l'ordre du jour peuvent être adoptés selon la procédure de reprise anticipée des résultats qui a pu être enclenchée. A fortiori les reprises anticipées des résultats pour chaque budget sont conformes aux projets de CFU dont les éléments détaillés étaient portés au dossier de séance.

Aucune objection n'est formulée sur cet ordre du jour adapté.

M. Palmiéri est élu secrétaire de séance et procède à l'appel.

Les membres du conseil communautaire valident le Procès-Verbal de la séance précédente et prennent acte des décisions prises par délégation.

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
1.1 Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2026-2031

Le président rappelle que l'adoption du PCAET avait été prévue pour la séance du 9 décembre 2025 puis retirée de l'ordre du jour comme suit :

« Le président indique que le préfet lui-même a fait part des plus grandes réserves de l'État sur ce document qui ne prend pas en compte à ce stade ses remarques, reçues hors délai, avec une intégration qui était prévue pour la révision de mi-parcours du PCAET. »

Le président indique qu'il n'est nullement dans l'idée de la CCVG de mettre de côté la contribution de l'État avec qui elle a toujours parfaitement collaboré dans tous les domaines. En conséquence, il propose au conseil de reporter l'adoption du PCAET à une toute prochaine séance après intégration de l'avis Etat reçu.

Le conseil valide unanimement ce report. »

Cette intégration ayant eu lieu depuis avec le concours de l'Audat et en étroite collaboration avec les services de l'État, le PCAET peut à nouveau être soumis au conseil communautaire. Il a reçu un avis favorable du Bureau le 5 février 2026.

Ainsi :

Le PCAET avait été arrêté par délibération du conseil le 26 juin 2025 puis mis à la concertation du 15 septembre au 16 novembre 2025. Les PPA – Personnes Publiques Associées – ont été consultées et se sont prononcées.

Il convient désormais de valider le PCAET au vu des différents avis reçus.

La version arrêtée en juin est notamment amendée comme suit :

Diagnostic

Le diagnostic a été complété et corrigé sur plusieurs aspects chiffrés et factuels : ajustements de données énergétiques (consommations, Gaz à Effet de Serre, transport), ajout de potentiels en MWh/tep (tonne équivalent pétrole) et en tonnes d'émissions évitées, intégration d'installations ou contrats manquants, actualisation des sources liées à l'eau (Var Eau 2050), ajout d'informations sur la méthanisation ou les réseaux (France Chaleur Urbaine), ainsi qu'un renforcement global de la territorialisation des données. L'ensemble vise à rendre le diagnostic plus précis, complet et cohérent.

Stratégie

La stratégie a été clarifiée concernant l'évolution tendancielle des consommations, corrigée sur des titres et figures, et enrichie par l'ajout de tableaux relatifs à la place des énergies renouvelables. Les ajustements portent donc essentiellement sur la cohérence des scénarios, la précision méthodologique et la complétude du volet prospectif.

Plan d'actions qui comporte maintenant 27 actions (25 auparavant)

Le plan d'actions a été renforcé sur plusieurs volets environnementaux : ajout d'un paragraphe sur le coût de l'inaction et les services écosystémiques, intégration d'éléments liés à l'eau (récupération, gestion alternative, culture du risque, outils pédagogiques), corrections concernant les dispositifs de financement, enrichissement de certaines actions (choix d'espèces végétales, restauration des milieux, adaptation agricole), et mise à jour d'indicateurs (ex. vulnérabilité aux inondations).

Concernant en particulier la réponse à l'avis de l'État, on peut notamment citer :

Axe 1 – logement et bâti

Modification action 7 sur les stratégies de désimperméabilisation et de renaturation, rajout d'une action 9 sur l'exemplarité énergétique des bâtiments intercommunaux.

Axe 2 – mobilité

Renforcement de l'action 4 (circulations apaisées) et 5 (intermodalité) en affirmant le PEM de Solliès-Pont dans le cadre LNPCA et SERM ainsi que mise en avant du PEM de La Garde à la Chaberte qui sera en partie sur La Farlède (interopérabilité entre CC et métropole).

Axe 3 – production / consommation

Renforcement de l'action 4 sur l'eau (sanctuarisation de zones naturelles – projet porté par le SMBVG) et 6 sur l'adaptabilité à la chaleur et aux incendies (mise en avant de la mission vulnérabilité du territoire validée récemment avec La Farlède en commune pilote).

Axe 4 – énergie

Renforcement de l'action 5 (zones d'accélération des énergies renouvelables) en prévoyant un schéma directeur des énergies et action 6 ajoutée avec une optimisation de l'éclairage public (notion réglementaire).

Les modifications concernent donc principalement le contenu opérationnel, la mobilité, l'adaptation, l'eau, la biodiversité, la renaturation et la précision des leviers financiers.

Évaluation environnementale stratégique - EES

Elle a été étoffée par l'ajout de cartographies thématiques (climat, surchauffe, eau, biodiversité, agriculture, risques...), permettant de mieux territorialiser les enjeux environnementaux et d'illustrer la spatialisation des pressions. Les modifications portent donc sur l'enrichissement visuel et territorial de l'état initial.

Le conseil valide comme suit :

pour : 28 contre : 0 abstention(s) : 0

1.2 attribution de compensation définitive 2025 La Farlède

Le président rappelle que les communes ont délibéré sur le rapport de la CLECT du 13 novembre 2025 concernant la désaffectation au 1^{er} novembre 2025 du boulodrome E. Gueit à La Farlède. Il est donc maintenant possible de fixer l'attribution de compensation 2025 définitive de La Farlède. Elle était en effet en attente au vu du prorata à opérer pour novembre et décembre 2025.

La charge annuelle arrêtée par la CLECT était de 30 483 €, soit un rappel proratisé de 5 080.50 € à prévoir pour 2025.

Le conseil valide comme suit :

pour : 28 contre : 0 abstention(s) : 0

1.3 contrôle des branchements d'assainissement lors des mutations immobilières – précision

Le président rappelle que le contrôle obligatoire de conformité des branchements au réseau d'assainissement collectif lors des mutations immobilières pour vérifier l'homologation des raccordements privés au réseau collectif a été instauré par délibération du 26 septembre 2024.

Il est proposé de rappeler, afin d'éviter toute mauvaise interprétation, que cette obligation concerne toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau d'assainissement, tel que cela était déjà indiqué à l'exposé de la délibération précitée.

Le conseil valide comme suit :

pour : 28 contre : 0 abstention(s) : 0

1.4 redevance d'occupation du domaine public des équipements sportifs communautaires

L'assemblée a fixé initialement par délibération du 15 février 2024 le montant de la redevance d'occupation du domaine public des équipements sportifs communautaires.

Il est proposé de compléter cette délibération en mettant à jour le tableau des tarifs suite à la désaffectation du boulodrome E. Gueit à compter du 1^{er} novembre 2025 et en prévoyant la part proportionnelle de cette redevance à 3% des avantages liés à l'utilisation des lieux (recettes publicitaires, entrées, buvette etc.).

Le conseil valide comme suit :
pour : 28 contre : 0 abstention(s) : 0

II. FINANCES

2.1 Comptes Financiers Uniques 2025 – CFU

reportés

2.2 Budgets primitifs 2026

2.2.1 Budget primitif principal

Reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent

elle est synthétisée comme suit :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement	6 941 494.71 €
Résultat de clôture de la section d'investissement	-2 186 986.91 €
001 solde d'exécution d'investissement reporté	
Solde des restes à réaliser	-1 391 486.33 €
Besoin de financement	
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	3 578 473.24 €
Solde d'exécution reporté	
002 résultat de fonctionnement reporté	3 363 021.47 €

Le conseil valide comme suit :
pour : 28 contre : 0 abstention(s) : 0

Budget primitif principal 2026

Ce budget est technique : il ne présente que des dépenses courantes en fonctionnement.

Pour les subventions, sont prévues uniquement celles pour la continuité des services et actions : LVP, mission locale, En chemin (ISG), Audat, CIAS, Cofor Alec (pacte territorial).

En investissement, sont reprises les dépenses « obligatoires », c'est-à-dire la continuité des programmes déjà initiés et non terminés (rue de la gare et avenue Lavallée avec un PUP à La Farlède), débroussaillage, prévisions de dépenses en cas de nécessité.

On peut noter en particulier :

- recettes calibrées au plus juste selon DOB,

- dépenses de fonctionnement – **section équilibrée à 25.79 M€ :**

subventions de continuité LVP 127 k€, mission locale 8 k€, Audat 64 k€, ISG 5 k€, CIAS 230 k€, Cofor Alec 20 k€

PICS 8 000 €

actions CISPD 75 000 €

débroussaillage 100 000 €

collecte biodéchets 90 000 €

classement ERP Murat 8 000 €

entretien voirie et bords de route 140 000 €

regarnissage stades : environ 15 000 €/stade (x 5)

- dépenses nouvelles d'investissement **avec virement de 1.6 M€ - section équilibrée à 9.8 M€** (dont 2.6 M€ RAR) :

aides PLH 97 000 €

fonds de concours 2025 Solliès-Ville 7 500 €

chargeur unité de compostage 290 000 € (remplacement prévu 2025, reporté)

débroussaillage 680 000 € (annuel + travaux prévus 2025, reportés)

colonnes grandes capacité OM 100 000 € (en deçà de la programmation annuelle)

bacs biodéchets 70 000 € (travaux prévus 2025, reportés)

LED Dominici 150 000 €, LED Astier 120 000 € (travaux prévus 2025, reportés)
 toiles ombrage Astier 10 000 €
 entretien toiture tribune Astier 53 000 € (travaux prévus 2024-2025, reportés)
 réfection partielle sol Jo St Cast 13 000 €
 travaux ECS légionnelles Jo St Cast 140 000 € (travaux prévus 2025, reportés mais analyses ok)
 arrêt urgence eau Pantalacci 8 000 €, éclairage ERP Murat 8 000 €
 fin rue de la gare La Farlède 420 000 € (1 196 k€ depuis 2023, travaux commencés)
 fin avenue Lavallée ZAE (PUP Sittomat) 1 100 000 € (709 k€ en 2025, travaux commencés)
 fin 2^e part trottoir ENEDIS à Solliès-Toucas 30 000 € (100 k€ en 2025, travaux commencés)
 fin LED ZAE La Farlède 50 000 €, LED Solliès-Pont 25 000 €
 matériel unité 50 000 €, petits travaux et matériels 79 000 €
 logiciel rh et informatique 57 000 €

Le budget ainsi présenté ne comporte que des dépenses « techniques » et dégage donc un disponible de tout engagement de l'ordre de 1.88 M€.

Le conseil valide comme suit le budget principal primitif 2026 et ses délibérations associées (taux 2026, taxe GEMAPI)
pour : 28 contre : 0 abstention(s) : 0

Attribution des subventions

En l'absence du président de la CCVG, du secrétaire de séance et de M. Gérardin, qui se sont déportés par précaution pour cet objet tous trois étant représentants communautaires à l'Audat, bien que les règles de cette pratique aient été redéfinies par la toute récente loi sur le statut de l'élu local, l'assemblée élit respectivement M. Aycard Bruno et Mme Ravinal Danièle, non représentants communautaires à l'Audat, pour remplir ces fonctions. Le Président de séance pour cet objet, M. Aycard, propose à l'assemblée délibérante de voter exclusivement l'octroi de subventions nécessaires à la continuité des actions engagées. Elles concernent le tissu associatif et normalement le CIAS de la vallée du Gapeau.

Le conseil valide comme suit (quorum ramené à 15) :
pour : 22 contre : 0 abstention(s) : 0

2.2.2 Budget primitif annexe eau potable

Reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent

elle est synthétisée comme suit :

	€
Résultat de clôture de la section d'exploitation	1 436 757.96
Résultat de clôture de la section d'investissement	- 520 858.67
001 solde d'exécution d'investissement reporté	
Solde des restes à réaliser	-675 829.48
Besoin de financement	
1068 excédent d'exploitation capitalisé	1 196 688.15
Solde d'exécution reporté	
002 résultat d'exploitation reporté	240 069.81

Le conseil valide comme suit :
pour : 28 contre : 0 abstention(s) : 0

Budget primitif eau potable 2026

Le budget présente les dépenses courantes habituelles et les crédits disponibles pour 700 000 € sont affectés aux travaux (400 k€) et schéma directeur (300 k€), seules opérations possibles dans ce budget. Les priorités seront à examiner par la nouvelle équipe exécutive.

Le conseil valide comme suit :
pour : 28 contre : 0 abstention(s) : 0

2.2.3 Budget primitif annexe assainissement collectif

Reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent

elle est synthétisée comme suit :

	€
Résultat de clôture de la section d'exploitation	1 482 540.80
Résultat de clôture de la section d'investissement	-399 198.13
001 solde d'exécution d'investissement reporté	
Solde des restes à réaliser	-190 906.22
Besoin de financement	
1068 excédent d'exploitation capitalisé	590 104.35
Solde d'exécution reporté	
002 résultat d'exploitation reporté	892 436.45

Le conseil valide comme suit :

pour : 28 contre : 0 abstention(s) : 0

Budget primitif assainissement collectif 2026

Le budget présente les dépenses courantes habituelles et les crédits disponibles pour 1 200 000 € sont affectés aux travaux (850 k€) et schéma directeur (350 k€), seules opérations possibles dans ce budget. Les priorités seront à examiner par la nouvelle équipe exécutive.

Le conseil valide comme suit :

pour : 28 contre : 0 abstention(s) : 0

2.2.4 Budget primitif annexe assainissement NON collectif

Le budget présente les dépenses courantes habituelles de contrôle pour 28 000 €, seul objet de ce budget.

Le conseil valide comme suit après avoir validé identiquement la reprise anticipée du résultat 2025 :

pour : 28 contre : 0 abstention(s) : 0

Le président clôt cette dernière séance de la mandature en remerciant les élus communautaires pour le travail accompli au service du territoire.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 10h30.

Yves PALMIÉRI
Secrétaire de séance
1^{er} Vice-Président CCVG
Maire de La Farlède



D^r André GARRON
Président CCVG
Maire de Solliès-Pont

